Image not found or type unknown

Depot de garantie bail commercial 3-6-9

Par **axel angot**, le **30/09/2016** à **19:07**

Bonjour j'ai souscrit un bail commercial pour mon magasin je payerai le loyer le 1er du mois et on m'a demandé 3 mois de dépot de garantie si j'ai bien compris l'article de loi normalement le dépot de garantie si il excéde un terme de loyer doit générer des intérêts obligatoirement pourriez vous me confirmer donc que j'y ai droit ? et sinon dois je prévenir le bailleur de réviser à deux mois pour éviter les intérets merci beaucoup

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés